

SÉANCE DU 7 avril 2026
Mairie de La Rochette – 20h00
Convocation du 30 mars 2026

Étaient présents :

Thomas Paris, Elodie Marfa Anglada, Aurélie Commergnat, Amandine Dubois, Pascale Rougier
Bruno Magnan, Pascal Guitton, Morgane Prioret

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Prioret Morgane

Nombre de votants : 6

Voix consultatives : 2

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Pascale Rougier, plus âgée des membres présents du conseil syndical, qui, après l'appel nominal, a déclaré, installés Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux.

Madame Corinne GERBEAU secrétaire du SIVOS est présente.

➤ **ÉLECTION DU MAIRE**

À la question « qui est candidat au poste de président » Madame Pascale Rougier se fait connaître. La Présidente vérifie le quorum et procède aux opérations de vote à bulletin secret pour l'élection du Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
	À déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral	0
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
	Majorité absolue	4
	A obtenu Mme Rougier Pascale voix	6

Mme Pascale Rougier qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Présidente et a été immédiatement installée.

➤ **ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme Pascale Rougier, élue Présidente, à l'élection du Vice-président.

À la question « qui est candidat au poste de vice-président » M. Thomas Paris se fait connaître.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
	A déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral	0
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
	Majorité absolue	4
A	A obtenu M. Thomas PARIS voix	6

M. Thomas PARIS a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

➤ **DELEGATION DE SIGNATURE A LA PRESIDENTE**

Il est proposé de mettre en place pour la durée du mandat les délégations suivantes à l'intention de la présidente Mme Pascale ROUGIER :

- A la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- A prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée selon le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics et en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- A décider de la conclusion et de la révision du louage de matériel, mobilier, pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- A négocier et à souscrire et signer tous les contrats d'assurances et avenants ;
- A créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du S.I.V.O.S. ;
- A décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4 500 € ;
- A fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts ;
- A intenter au nom du S.I.V.O.S., les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

En application de l'article L. 2131-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état dans le département.

En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'état dans le Département.

- A négocier et passer les conventions d'entretien et de maintenance des matériels, mobiliers des locaux et de l'environnement ;
- A accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour mettre en place pour la durée du mandat les délégations ci-dessus énoncées à la présidente.

FAVORABLE : 6

➤ **DELEGATION DE SIGNATURE AU VICE-PRESIDENT**

La Présidente propose au Conseil syndical, afin de faciliter le fonctionnement des services de donner délégation de signature à M. Thomas PARIS, vice-président, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci en matière :

- D'ordonnancement des dépenses et recettes pour signer les bordereaux,
- De signer tout document (comptable, délibération, courrier divers).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour mettre en place pour la durée du mandat les délégations ci-dessus énoncées au Vice -Président.

FAVORABLE : 6

➤ **DELEGATION DE SIGNATURE A LA SECRETAIRE**

La Présidente propose au Conseil syndical, afin de faciliter le fonctionnement des services administratifs de donner délégation de signature à :

Madame GERBEAU Corinne, Rédacteur pour :

- Retirer les courriers recommandés contre signature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour mettre en place pour la durée du mandat la délégation ci-dessus énoncée à la Secrétaire.

FAVORABLE : 6

➤ **Délégué du CNAS**

Mme La Présidente informe le conseil syndical de la demande du CNAS de désigner un délégué agent et un délégué élu, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil Syndical désigne :

Délégué Agent : Mme ALLE Maris

Délégué Elu: Mr MAGNANT Bruno

FAVORABLE : 6

➤ **Délégué ATD 16 :**

Mme La Présidente informe le conseil syndical de la demande de l'ATD 16 de désigner des délégués locaux, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil Syndical désigne :

Délégué Titulaire : Mr Thomas PARIS

Délégué Suppléant : Mr Bruno MAGNANT

FAVORABLE : 6

La séance est levée à 21h

Prochaine réunion du Conseil syndical
MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 20 h 00
à la mairie d'AGRIS